



# FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

---

## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 25 AVRIL 2025 DU FOYER RURAL DE BOUXIERES-AUX-DAMES EXERCICE 2024

Bouxieres-aux-Dames, le 25 avril 2025

Association Loi 1901  
RNA : W543000709  
SIRET : 318 101 763 00015  
Siège social : Rue du Téméraire 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES

Les adhérents, à jour de cotisation en date du 5 avril 2025, se sont réunis en assemblée générale dans les délais impartis par la législation ; Après avoir reçu tous les documents relatifs à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ; Possibilité leur a été donnée de donner pouvoir à un autre adhérent de leur choix ou de signer un pouvoir en blanc ou de voter par correspondance pour ceux qui ne pouvaient pas assister à ladite réunion.

Notre assemblée générale s'est tenue le 25 avril 2025 au siège Rue du Téméraire à Bouxieres-aux-Dames, afin de délibérer sur l'exercice 2024 clos le 31 décembre 2024.

Sur 583 membres dont 146 enfants de moins de 16 ans, à jour de cotisation au moment de la rédaction de la convocation, 469 adhérents convoqués par courriel, 36 (dont 1 association) étaient présents, 1 représenté et 27 ont voté par correspondance, soit 64 adhérents au total ou 10,98 % des adhérents et, de ce fait conformément à nos statuts, notre assemblée peut valablement délibérer.

Etaient invités à notre assemblée générale ordinaire annuelle :

- Le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle représenté par Madame Catherine BOURSIER et Monsieur Vincent PEGUY
- La DSDEN de Meurthe et Moselle, excusée
- La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle, excusée
- La Communauté de Commune du Bassin de Pompey, représentée par Monsieur le Maire de Bouxieres-aux-Dames
- La ville de Lay-Saint-Christophe, représentée par Madame Marie-Laure PICHON
- La ville de Bouxieres-aux-Dames, représentée par Monsieur le Maire Denis MACHADO
- La Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Meurthe et Moselle, représentée par Monsieur Stéphane FRITZ

Notre Présidente, Muriel BOHER, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

- Information des excuses des invités non présents et présentation des invités présents ou représentés
- Informations sur la feuille de présence, les pouvoirs nominatifs, les pouvoirs en blanc et les votes par correspondance
- Rapport moral
- Rapport d'activités et d'orientation
- Comptes année 2024 et rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Ouverture du débat sur les rapports et comptes présentés

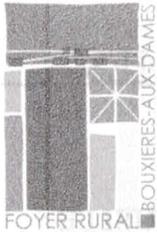
Association loi 1901 - RNA : W543000709

[contact@foyerruralbouxieresauxdames.fr](mailto:contact@foyerruralbouxieresauxdames.fr)

Rue du Téméraire – 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES

Tél : 03 83 22 69 18

SIRET : 318 101 763 00015 - APE : 94.99Z – IBAN : FR76 1027 8040 2500 0202 9990 125 – BIC : CMCIFR2A



## FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

- Votes des quatre rapports
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration qui se représente :
  - Michel ELIPOT
  - Rosine SZYBALSKI
- Ratification de la cooptation d'administrateurs : Evelyne SCHIELE
- Budget prévisionnel 2025 et fixation du montant de l'adhésion 25-26
- Nomination du ou des vérificateurs aux comptes
- Questions diverses
- Délégations de pouvoirs pour les formalités

Elle demande à André HERESBACH, administrateur, de bien vouloir gérer l'assemblée générale et d'en assurer le secrétariat juridique.

Ce dernier sollicite l'assemblée afin de nommer deux scrutateurs :

- Madame Maëlle VIARD-GAUDIN
- Monsieur Aymeric BRUSON

l'assemblée nomme les deux scrutateurs volontaires.

La parole est ensuite donnée à Madame Catherine BOURSIER qui évoque les relations privilégiées existantes entre le Conseil Départemental et le Foyer Rural. Elle remercie également la gouvernance du Foyer Rural pour ses actions et son dévouement....

Monsieur HERESBACH informe les adhérents sur la situation de la feuille de présence, les adhérents représentés, ceux qui ont voté par correspondance et sur le déroulement de la réunion statutaire que représente la présente assemblée.

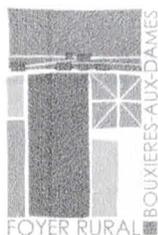
Il passe ensuite la parole :

- A notre Présidente pour la présentation du rapport moral
- A notre Coordinateur général et à notre référente famille/EVS afin de présenter le rapport d'activités
- A notre Trésorier pour la lecture des comptes annuels à la présentation les documents de synthèse (Compte de résultat et Bilan) pour l'exercice écoulé 2024.
- A notre Présidente pour la présentation du rapport d'orientation
- A notre Trésorier pour le budget prévisionnel 2025
- A notre représentant des vérificateurs aux comptes pour la lecture de leur rapport

Le débat est ensuite ouvert et la parole donnée aux adhérents présents afin de poser les questions suscitées par la présentation des différents rapports.

Des questions sur :

- Les relations entre l'établissement CLAIRJOIE et le Foyer Rural dans le cadre des activités de ce dernier, réponse donnée par notre EVS,
- L'évolution des subventions obtenues en 2024, qui semblent inférieures à celles de 2023, réponse donnée par notre Trésorier et le gestionnaire de la réunion
- La reprise de l'activité « location de costumes » actuellement réalisée par des bénévoles qui, en fonction de leur âge avancé, souhaitent passer la main ; Réponse apportée par notre Coordinateur Général qui indique que le Conseil est en réflexion pour trouver une solution pérenne.



# FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

Des remarques positives sont formulées sur les activités, le fonctionnement, les relations entretenues avec les instances départementales, régionales et nationales des Foyers Ruraux. Etant ici précisé que la Fédération Départementale de Meurthe et Moselle regroupe 136 Foyers Ruraux, le nôtre est le plus important et le seul employeur de salariés.

Un souhait du Président du COGS, aller plus loin dans les relations entre les deux associations (COGS et FR de Bouxieres-aux-Dames).

Réponse : que souhaitez-vous ? c'est important de le formuler afin de permettre à notre gouvernance de statuer.

Des informations sont ensuite données :

- Sur le fait d'avoir obtenu l'agrément de délivrer des reçus fiscaux en contrepartie de dons perçus de personnes physiques et de personnes morales.
- A la suite de la remarque de notre Trésorier sur les évolutions juridiques, comptables et fiscales applicables à tous les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La Présidente remercie ensuite les adhérents pour leurs questions et les différents intervenants pour leurs réponses.

A la suite de ce débat, il est passé aux votes des différentes résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

## Votes des résolutions

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**1<sup>ère</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport moral, approuve ce dernier.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***

**2<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport d'activités, approuve ce dernier.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***

**3<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport d'orientation, approuve ce dernier.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***

**4<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des comptes et du rapport financier aux comptes annuels 2024, les approuve.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***



# FOYER RURAL de BOUXIERES-AUX-DAMES

**5<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024, prend acte de ses conclusions.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.**

**6<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 2024, qui se solde par un déficit de 2.300,00 €, décide de reporter à nouveau ledit résultat.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.**

**7<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, compte tenu de l'approbation des résolutions précédentes, donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion 2024.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.**

**8<sup>ème</sup> résolution** : L'assemblée générale, après avoir examiné le budget prévisionnel 2025 et entendu le Trésorier sur le sujet, décide d'augmenter l'adhésion annuelle pour la saison 2025/2026 :

- Tarif normal individuel de 20 à 22 €
- Tarif réduit individuel de 13 à 15 € (moins de 16 ans et 70 ans et plus)
- Tarif famille et associations de 46 à 50 €

Pour l'avenir, votre Conseil d'Administration pense nécessaire de revoir la réduction accordée au plus de 70 ans, ceci compte tenu de l'importance du reversement à la Fédération Départementale (10 € hors assurance) et de la croissance des effectifs des tranches d'âges de 70 ans et plus. Notre Fédération Départementale a augmenté le montant de sa cotisation et extrait de cette dernière la prime d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident devenue optionnelle. Cela représente au total 1,81 €.

Pour les adhérents du Foyer Rural sur une augmentation de 2 €, seuls 19 cents resteront à ce dernier.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.**

**9<sup>ème</sup> résolution** – Renouvellement du Conseil d'Administration : L'assemblée générale renouvelle les membres sortants du Conseil d'Administration à savoir :

- Monsieur Michel ELIPOT

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

- Madame Rosine SZYBALSKI

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.**

**10<sup>ème</sup> résolution** – Ratification de la cooptation au Conseil d'Administration : **Madame Eveline SCHIELE**, cooptée le 26 mars 2025, son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2028

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

**Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité**

**11<sup>ème</sup> résolution - Renouveaulement du vérificateur aux comptes, Madame Suzanne BARTH.**

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Elue pour 6 ans, renouvelable tous les ans.

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***

**12<sup>ème</sup> résolution - Nomination d'un autre vérificateur aux comptes, Monsieur Gilles CLEMENT**

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

Elu pour 6 ans, renouvelable tous les ans.

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***

**13<sup>ème</sup> résolution :** L'assemblée générale donne pouvoir au bureau, à son Président ou à tout porteur du présent procès-verbal afin d'accomplir les formalités requises par les décisions prises aujourd'hui.

POUR	64	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	----	--------	---	------------	---

***Cette résolution, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.***

La parole est ensuite donnée à Monsieur le Maire de Bouxieres-aux-Dames, Denis MACHADO, qui évoque la qualité, sans faille, des relations existantes entre la ville et le Foyer Rural. Il confirme les engagements pris par la municipalité vis-à-vis du Foyer Rural et des administrés qui y participent. Il conclut en remerciant le Bureau, le Conseil d'Administration et les bénévoles qui, par leurs actions, leur implication et leur dévouement, font du Foyer Rural de Bouxieres-aux-Dames ce qu'il est devenu aujourd'hui et pour, souhaitons-le, encore de nombreuses années

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 30.

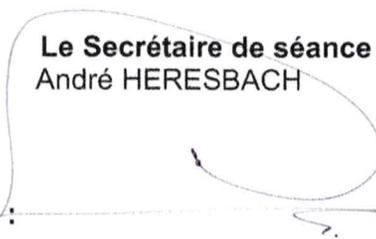
Le présent procès-verbal sera arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 5 mai 2025 et, après avoir été déposé en Préfecture de Meurthe et Moselle, inclus dans les archives de l'association.

Fait à Bouxieres-aux-Dames, le 5 mai 2025.

**La Présidente :**  
Muriel BOHER



**Le Secrétaire de séance :**  
André HERESBACH



**Les scrutateurs :**

Madame Maëlle VIARD-GAUDIN



Monsieur Aymeric BRUSON



